



FranceAgriMer

> ÉDITION avril 2016

Variétés de blé tendre

Récolte 2016



Récolte 2016

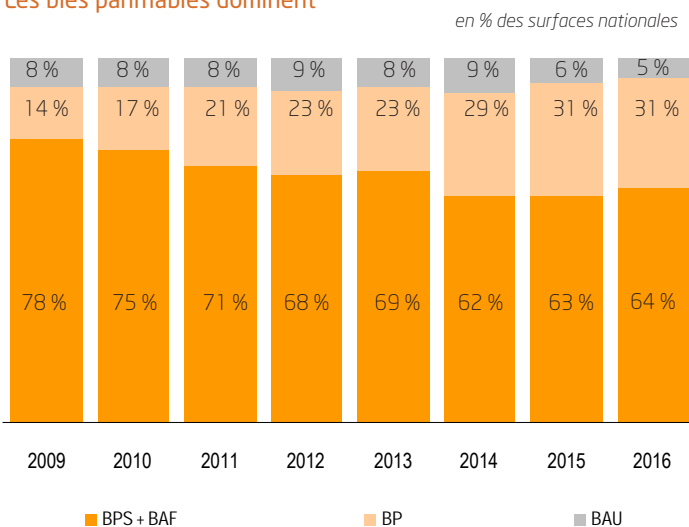
Principales variétés de blé tendre

Les blés panifiables dominent avec 95 % des surfaces en blé tendre. Rubisko se maintient en tête du classement et dépasse les 10 % de la sole nationale. Ceci est le résultat d'une enquête menée en novembre et décembre 2015 pour la récolte 2016 auprès de 5 200 producteurs de blé tendre.

Les blés supérieurs dominent

Les surfaces en blé tendre destinées à la panification dominent et particulièrement les blés panifiables supérieurs et les blés améliorants (BPS et BAF) qui couvrent 64 % des surfaces ; les blés panifiables courants (BP) restent stables à 31 % de la surface nationale avec en particulier Rubisko et Bergamo dans les dix premières variétés. Les blés pour autres usages, c'est-à-dire les blés fourragers et les blés biscuitiers, représentent 5 % des emblavements.

Les blés panifiables dominent



Source : FranceAgriMer

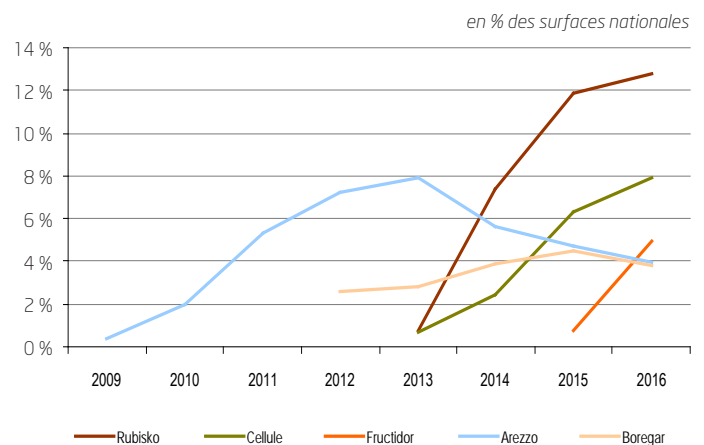
Classe technologique Arvalis

BPS : blés panifiables supérieurs
BAF : blés améliorants ou de force
BP : blés panifiables
BAU : blés pour autres usages

Rubisko dépasse les 10 %

Rubisko se maintient en première position et atteint 12,8 % de la sole nationale. Elle se situe devant Cellule, qui progresse à 7,9 %. Fructidor augmente fortement et fait son apparition dans le top 5. Cette variété devance respectivement Arezzo et Boregar qui diminuent encore et se situent au coude à coude. Apache sort du top 5.

Évolution des 5 premières variétés



Source : FranceAgriMer

Renouvellement variétal

Les dix variétés les plus semées couvrent environ 47 % des surfaces en 2016 au lieu de 44 % en 2015 (et 42 % en 2014) : la tendance à la diversification variétale semble ralentir. Le top 10 comprend ainsi des variétés récentes avec Fructidor (2014), Terroir (2013) et dans une moindre mesure Rubisko (2012), Cellule (2012), Oregrain (2012) et Bergamo (2012). Fructidor (2014) et Terroir (2013) font leur entrée dans la liste des 10 premières variétés, tandis que Trapez (2009) et Expert (2008) en sortent.



Les dix premières variétés en 2016

Variétés	Année d'inscription	Classe technologique Arvalis	% des surfaces nationales	Surfaces cumulées
Rubisko	2012	BP	12,8 %	12,8 %
Cellule	2012	BPS	7,9 %	20,7 %
Fructidor	2014	BPS	4,9 %	25,6 %
Arezzo	2008	BPS	4,0 %	29,5 %
Boregar	2008	BPS	3,8 %	33,4 %
Oregrain	2012	BPS	3,8 %	37,1 %
Apache	1998	BPS	3,5 %	40,7 %
Pakito	2011	BPS	2,3 %	42,9 %
Bergamo	2012	BP	2,2 %	45,1 %
Terroir	2013	BPS	2,0 %	47,1 %
Autres variétés			53 %	100 %

Source : FranceAgriMer

Les dix premières variétés sont des blés panifiables et parmi celles-ci huit sont des blés panifiables supérieurs ; six des dix premières variétés sont recommandées par la meunerie (VRM), c'est-à-dire utilisables comme variétés pures. Trois variétés sont classées blé panifiable pour la meunerie (BPMF), c'est-à-dire utilisables en mélange.

Les variétés recommandées par la meunerie pour la panification, pour l'amélioration des farines ou pour la biscuiterie couvrent 35 % des surfaces nationales ; à ceci s'ajoutent 35 % de surfaces nationales couvertes par des variétés qui peuvent être utilisées en mélange par la meunerie ou la biscuiterie ; 1 % des surfaces sont couvertes par des variétés en observation par la meunerie.

Classification des dix premières variétés

Variétés	Année d'inscription	Avis meunerie 2016*	Classe technologique Arvalis
Rubisko	2012	BPMF	BP
Cellule	2012	BPMF	BPS
Fructidor	2014	VRM	BPS
Arezzo	2008	VRM	BPS
Boregar	2008	BPMF	BPS
Oregrain	2012	VRM	BPS
Apache	1998	VRM	BPS
Pakito	2011	VRM	BPS
Bergamo	2012	BP	BP
Terroir	2013	VRM	BPS

* VRM = variété recommandée par la meunerie - BPMF = blé pour la meunerie française

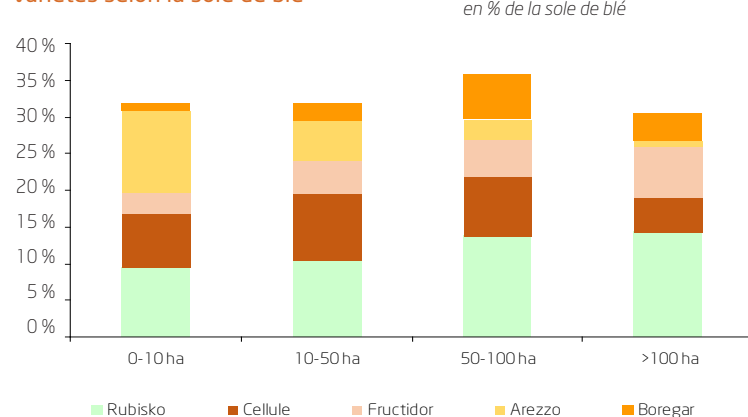
Source : FranceAgriMer/ANMF/ARVALIS - Institut du végétal 2016

Les semences certifiées représentent environ la moitié, c'est-à-dire 52 %, des surfaces semées en blé tendre.

Rubisko, Cellule et Fructidor plutôt semées au nord et Arezzo au sud

Rubisko, Cellule et Fructidor sont des blés majoritairement semés au nord d'une diagonale passant par Paris, zone où les exploitations sont de moyenne ou grande taille ; Arezzo en revanche est plutôt semé en région Rhône-Alpes.

Variétés selon la sole de blé

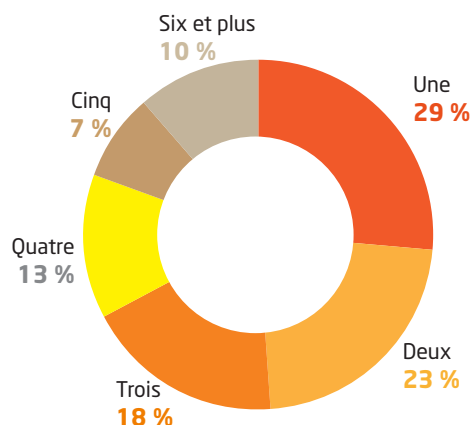


Source : FranceAgriMer

29 % des agriculteurs sèment une seule variété

Le nombre moyen de variétés de blé tendre semées par exploitation est d'environ 3. 29 % des agriculteurs enquêtés sèment une seule variété, 23 % d'entre eux sèment deux variétés. Environ un tiers des agriculteurs sème quatre variétés et plus.

Répartition des exploitations selon le nombre de variétés cultivées



Source : FranceAgriMer

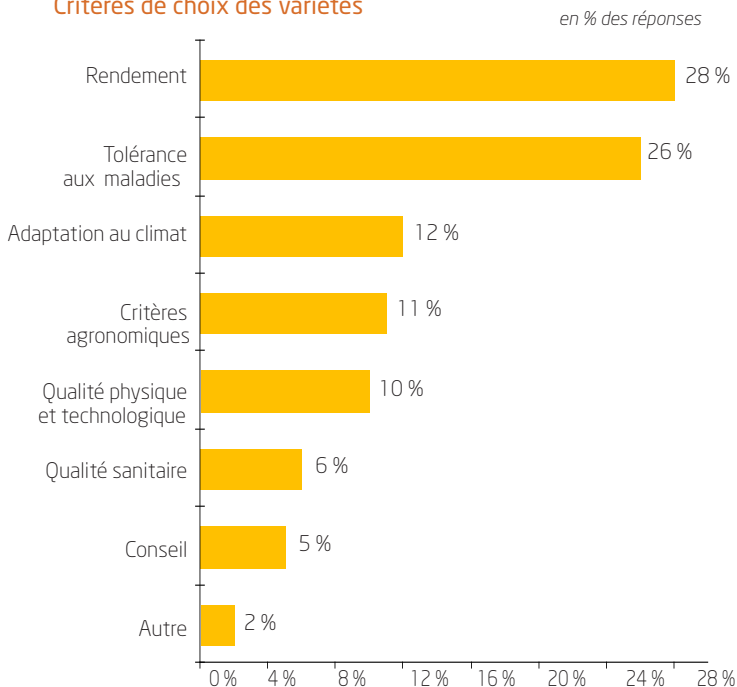


Le rendement, premier critère de choix des variétés

Des questions sur les critères de choix des variétés ont été posées aux cultivateurs de blé tendre : « Quand vous semez du blé tendre, quels sont vos principaux critères de choix des variétés semées ? ». Plusieurs critères peuvent être cités.

Les principaux critères de choix cités par les agriculteurs sont le rendement (28 %), la tolérance aux maladies (26 %), l'adaptation au climat (12 %), les critères agronomiques (11 %), la qualité physique et technologique (10 %), la qualité sanitaire (6 %). Le rendement souvent cité, associe les notions de potentiel et de productivité. La tolérance aux maladies et la qualité sanitaire sont des critères qui préoccupent une majorité de cultivateurs céréaliers, en lien avec leur volonté de limiter les maladies et le recours aux produits phytosanitaires. L'adaptation au climat est également un critère essentiel dans le choix des variétés. Dans les critères agronomiques ont été regroupés la date de semis, l'adaptation aux sols, à la région, la résistance à la verse, le précédent cultural (blé sur blé ou blé sur maïs), la rusticité ou la prévention au vu des dégâts causés par le gibier (blés barbus).

Critères de choix des variétés



Source : FranceAgriMer

Le critère qualité a été souvent cité par les agriculteurs qui mettent en avant la volonté de produire des blés qui présentent une bonne qualité technologique. La qualité de la variété est citée de manière générale ou avec les notions précises de poids spécifique et de teneur en protéines ainsi que des notions de qualité meunière, de blés BPS ou BAF ou

de blés biscuitiers. Les conseils émanent souvent des techniciens des organismes d'approvisionnement (coopératives ou négociants), des chambres d'agriculture, des organismes techniques, de la presse agricole ou du voisinage. Ce critère revient dans 5 % des réponses. Dans 2 % des cas, la catégorie « autre » regroupe différents sujets : commercialisation, débouchés, coûts et disponibilité des semences...

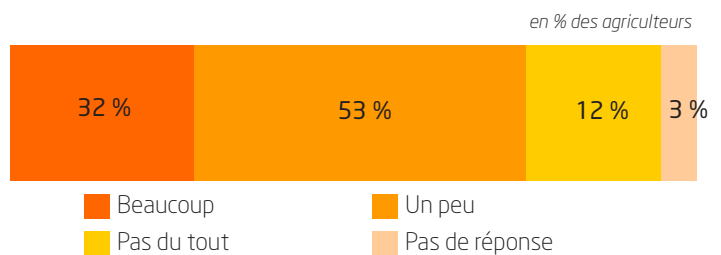
Teneur en protéines et choix des variétés

Une meilleure prise en compte du taux de protéines entre 2015 et 2016

Les cultivateurs céréaliers ont été interrogés sur l'importance de la prise en compte de la teneur en protéines dans le choix des variétés semées : « Dans quelle mesure tenez-vous compte du taux de protéines quand vous choisissez une variété de blé tendre ? »

32 % des agriculteurs enquêtés déclarent beaucoup tenir compte du taux de protéines pour choisir une variété de blé tendre et plus de la moitié prend ce critère « un peu » en compte. A l'inverse, 12 % des agriculteurs répondent qu'ils n'en tiennent pas du tout compte. En 2016, 85 % des répondants prennent un peu ou beaucoup en compte le critère taux de protéines contre 82 % en 2015.

Dans quelle mesure tenez-vous compte du taux de protéines lors du choix d'une variété de blé tendre ?

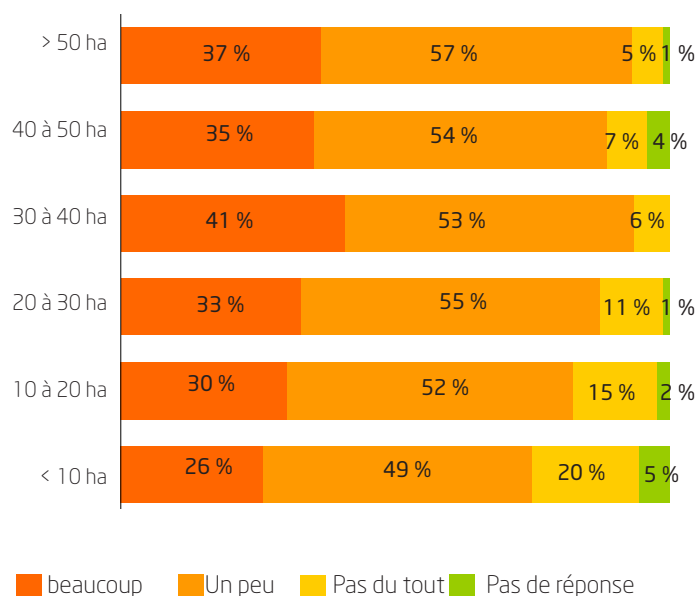


Source : FranceAgriMer

La prise en compte du taux de protéines dans le choix des variétés concerne surtout les exploitations de plus de 10 ha de blé. En effet, les petites exploitations (moins de 10 ha) ne prennent en compte (un peu et beaucoup) le taux de protéines que dans 75 % des cas contre au moins 82 % pour les exploitations de plus de 10 ha et environ 90 % pour les exploitations de plus de 20 ha.



Prise en compte de la teneur en protéines dans le choix des variétés



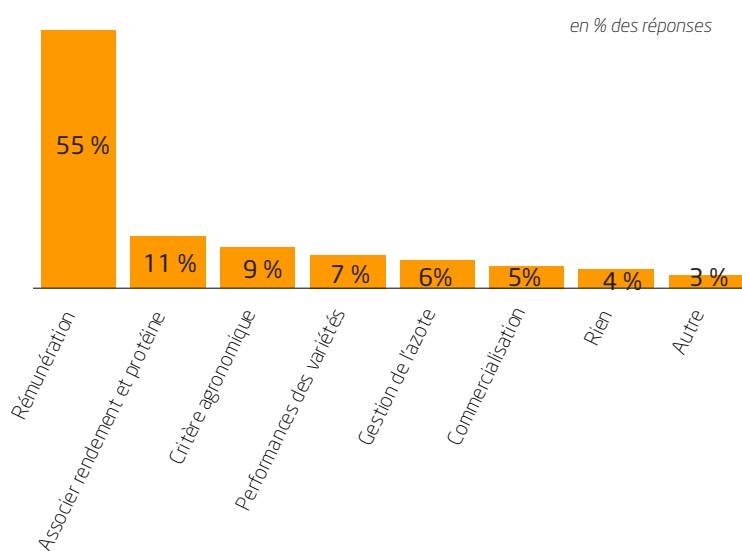
Source : FranceAgriMer

La rémunération, un critère prédominant dans la prise en compte du taux de protéines

Les cultivateurs céréaliers ont été interrogés sur les critères qui les inciteraient à sélectionner davantage des variétés prenant en compte le taux de protéines : « Qu'est-ce qui vous inciterait à semer davantage de variétés sélectionnées pour leur aptitude à faire de la protéine ? ». Plusieurs critères peuvent être cités en réponse à cette question ouverte. Le critère largement dominant qui inciterait les agriculteurs pour choisir des variétés en fonction du taux de protéines est une meilleure rémunération de celui-ci (55 % des réponses). Le critère qui arrive en deuxième position traduit la volonté des agriculteurs d'associer un bon rendement à un bon taux de protéines. Ce critère est apparu en force cette année. Le critère suivant, met en avant le souhait que les variétés performantes pour le taux de protéines le soient également pour d'autres critères agronomiques (9 % des réponses). Ainsi, dans les critères agronomiques ont été regroupés la date de semis, l'adaptation aux sols, à la région, la résistance à la verse, le précédent cultural (blé sur blé ou blé sur maïs), la rusticité ou la prévention au vu des dégâts causés par le gibier (blés barbus), la tolérance aux maladies, l'adaptation aux conditions climatiques...

Le critère performances des variétés (7 %) traduit une volonté de disposer de variétés qui permettent d'obtenir un résultat garanti. La gestion des engrais azotés (6 % des réponses) est une préoccupation majeure des agriculteurs, ces derniers estimant que pour produire des blés ayant une bonne teneur en protéines, il faut fournir trop d'azote ; le tout dans un contexte réglementaire contraignant. Les critères suivants sont inférieurs à 5 %.

Qu'est-ce qui vous inciterait à semer davantage de variétés sélectionnées pour leur aptitude à faire de la protéine ?



Source : FranceAgriMer



Les contrats de production pour le blé tendre

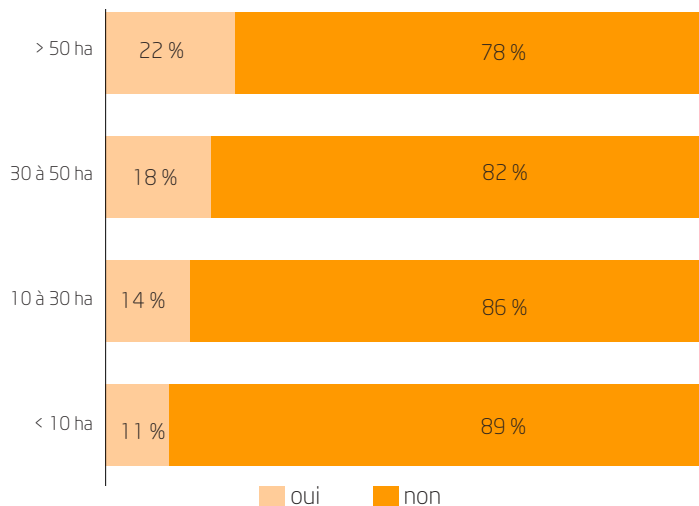
La contractualisation de la production de blé tendre a été étudiée via un second volet de questions : « Si vous cultivez du blé tendre sous contrat de production (hors semence), combien d'hectares sont concernés dans votre exploitation pour la récolte 2016 ? ». Il a également été demandé pour chaque variété semée si elle fait ou non l'objet d'un contrat.

Les contrats de production variables selon la taille des exploitations

Globalement, 16 % des agriculteurs cultivant du blé tendre déclarent contractualiser tout ou partie de leur production.

La contractualisation est plus développée dans les grandes exploitations avec 22 % de contractants dans les exploitations de plus de 50 hectares de blé tendre contre 11 % dans les exploitations inférieures à 10 hectares de blé.

Part des contractants selon la taille de l'exploitation



Source : FranceAgriMer

La contractualisation concerne tout ou une partie de la production de blé tendre. En moyenne, l'agriculteur en contrat de production cultive une surface en blé tendre de 41 hectares dont 24 hectares sont sous contrat. Environ 70 % des contractants engagent au moins la moitié de leur surface ; à l'inverse, 18 % des contractants engagent moins du quart de leur surface. La contractualisation du blé constatée dans l'enquête est plus répandue dans les régions Bourgogne, Auvergne et Limousin.

Variétés sous contrat, un choix de qualité

Le critère qualitatif est important dans le cadre contractuel : ainsi sept des dix premières variétés sous contrat sont des variétés de blé panifiable supérieur (BPS), une variété est un blé panifiable (BP), une variété est un blé améliorant et de force (BAF) et l'autre est biscuitière (BB).

Le choix variétal contractuel confirme en grande partie le choix du cadre général (avec et sans contrat). Rubisko est la plus souvent citée (8 % des cas) devant Arezzo (6 %) puis Fructidor (5 %). Le succès contractuel de Rubisko, Fructidor et Arezzo explique pour une part la position de ces variétés dans la sole nationale (avec et sans contrat). Ainsi, six variétés du top 10 semées en 2016 au niveau de la sole nationale se retrouvent dans le top 10 des variétés sous contrat

Les 10 premières variétés sous contrat

Variétés	Année d'inscription	Classe technologique Arvalis	% des contrats
Rubisko	2012	BP	8 %
Arezzo	2008	BPS	6 %
Fructidor	2014	BPS	5 %
Apache	1998	BPS	5 %
Oregrain	2012	BPS	5 %
Calabro	2012	BPS	4 %
Cellule	2012	BPS	4 %
Arkeos	2011	BB	3 %
Solehio	2009	BPS	3 %
Bologna	2002	BAF	3 %
Autres variétés			52 %

Source : FranceAgriMer



Méthodologie

Les résultats présentés dans ce document ont été obtenus à partir d'une enquête réalisée par voie postale durant les mois de novembre et décembre 2015 chez 5 200 producteurs de blé tendre. Le taux de réponse utile est à ce jour de 23,7 %.

Tous les ensemencements sont pris en compte quels que soient l'origine des semences utilisées et l'usage des blés, commercialisés ou non. Les données présentées dans cette publication sont issues d'un sondage sur un échantillon obtenu par tirage au sort aléatoire ; il faut considérer les résultats avec toute la prudence requise en matière de statistique descriptive. L'échantillon des réponses ayant une surface moyenne de blé (30 ha) supérieure à celle de l'échantillon enquêté (27 ha), les résultats sont corrigés par une stratification par la taille des exploitations ; une extrapolation a été effectuée selon la strate des surfaces de chaque questionnaire reçu en fonction du rapport « échantillon national/échantillon en retour ».

Rédaction : Service des Bases d'information économique / Unité Enquêtes et données filières - Marion Philippe

Fin de rédaction : 04 avril 2016 / Atelier d'Impression de l'Arboreal

Copyright : tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de FranceAgriMer. L'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer de conseils personnalisés.

